

TRANSACTION

- Prix de vente **inférieur ou égal à 40 000€** : **15 % TTC** du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 1000€ TTC
- Prix de vente compris entre **40 001€ et 100 000€** : **10% TTC** maximum du prix de vente
- Prix de vente compris entre **100 001€ et 200 000€** : **9% TTC** maximum du prix de vente
- Prix de vente compris entre **200 001€ et 400 000€** : **8% TTC** maximum du prix de vente
- Prix de vente **supérieur ou égal à 400 001€** : **6% TTC** maximum du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

AVIS DE VALEUR VENTE / LOCATION

Réalisation d'un avis de valeur : 50€ TTC / lot.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION

Honoraires à la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC / m² de surface habitable

Établissement de l'état des lieux : 3€ TTC / m² de surface habitable

Honoraires à la charge du bailleur :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€ TTC / m² de surface habitable

Entremise et négociation : forfait de 150€ TTC maximum

Établissement de l'état des lieux : 3€ TTC / m² de surface habitable

GESTION LOCATIVE

Honoraires de Gestion courante : 7,5% HT des encaissements

Honoraires de Garantie Loyers Impayés : 2,5% TTC du quittancement

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires de 7% HT du loyer HT et net de charges calculées sur la 1^{ère} période Triennale.